

L'examen de l'évolution du volume des exportations canadiennes selon l'étape de fabrication, permet de se rendre compte des progrès de la mise en valeur des ressources avant l'exportation. Ainsi le volume (pondéré fixe) de l'ensemble des exportations canadiennes a augmenté de 44 p. cent entre les années civiles 1971 et 1978 mais les exportations de matières brutes non comestibles ont enregistré une diminution réelle d'environ 12 p. cent; les exportations de demi-produits non comestibles ont augmenté de 35 p. cent tandis que celles de produits finis (à l'exception des aliments) ont, pour ainsi dire, doublé au cours de la même période.

Ressources naturelles

Sur les marchés internationaux où règne une concurrence très forte, le Canada tire grandement avantage de sa suprématie en matière de ressources naturelles. Ses quatre principaux secteurs de ressources sont l'agriculture, la pêche, les forêts et les mines.

L'agriculture: Avec plus de 160 000 milles carrés de terres agricoles hautement productives — situées, pour la plupart, dans les trois provinces des Prairies, soit le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan — le Canada détient environ le quart du marché du blé que se partagent avec lui les États-Unis, l'Australie, l'Argentine et le Marché commun européen. Par ailleurs, il exporte également d'autres céréales,

des graines oléagineuses, des produits laitiers et du bétail (élément important de sa production agricole).

La pêche: La pêche commerciale s'effectue surtout le long de la côte atlantique qui s'étend sur plus de 12 000 milles, et le long de la côte du Pacifique (7 000 milles environ). Les eaux du plateau continental, assez peu profondes, offrent aux poissons de mer une nourriture abondante; d'autre part, elles sont assez froides pour leur donner une chair ferme et un goût agréable. En outre, la pêche est fructueuse dans les grands lacs de l'arrière-pays.

Le Canada s'est associé à d'autres pays pour protéger la pêche en haute mer, par le biais de projets de recherches mixtes et d'ententes internationales. En outre, il a pris des mesures relatives à la pêche dans ses zones côtières, portant la limite de la zone relevant de sa juridiction jusqu'à 200 milles marins le 1^{er} janvier 1977. Plusieurs ententes bilatérales, conclues par la suite, permettent à d'autres pays de continuer à pêcher dans cette zone les stocks qui dépassent notre capacité de capture.

Le Canada se classe maintenant au premier rang des exportateurs de poissons et ses eaux poissonneuses sont une attraction pour de nombreux touristes dont les Canadiens eux-mêmes. (Notons que l'extension des eaux territoriales ne manquera pas d'entraîner la création de nouveaux emplois dans le